



**Participation du public - Synthèse des observations et des propositions**

**Projet d'arrêté portant prorogation de l'arrêté préfectoral n° 112 du 3 avril 2023 portant  
réglementation de la pêche maritime dans l'estuaire de la Gironde et à son embouchure**

- Références : article L. 914-3 du code rural et de la pêche maritime - articles L. 123-19-1 à L. 123-19-7 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté mentionné *supra* a été soumis à la consultation du public du 2 au 23 décembre 2025. Le projet d'arrêté, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA).

Les observations du public pouvaient être reçues par voie électronique, à partir du lien proposé, ou par voie postale au siège de la DIRM SA.

**Décompte des observations reçues**

A l'issue de cette consultation, aucune observation écrite n'a été reçue, ni par courrier postal, ni par voie électronique.

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-reglementation-des-peches-r363.html>

1-3 rue Fonaudège- CS 21227  
33074 Bordeaux cedex  
Tél : 33(0) 5 56 00 83 00  
Mél : dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr